

**-10€  
CASHBACK**

BIJ AANKOOP VAN EEN /  
À L'ACHAT UN  
**CREMIO**

Geldig/Valable:  
15/11/2018 t.e.m./jusqu'au 31/12/2018

Melitta® le secret d'un grand café  
Melitta® het geheim van goede koffie

**Melitta®**

## Termes et conditions de l'action cashback Melitta® Cremio®

**Période: 15/11/2018 – 31/12/2018**

Les conditions de cette action seront publiées sur [www.melitta.be](http://www.melitta.be) jusqu'au 15/01/2019.

### **1. Générale**

1.1 Cette action « Melitta® Cremio® - Cashback » est organisée par Melitta Belgique S.A (Organisateur), localisée à Brandstraat 8, 9160 à Lokeren et inscrite au RPR Dendermonde – Afd. Sint-Niklaas.

1.2 En participant à cette action, le participant déclare être d'accord avec les présentes conditions.

1.3 Melitta Belgique S.A. se réserve le droit de mettre un terme à l'action et/ou d'en modifier les règles, la durée et les conditions à tout moment et sans justification et sans devoir, d'une quelconque manière, dédommager les participants. Les modifications ou les adaptations des conditions de l'action seront alors rendues publiques par l'organisateur sur [www.melitta.be](http://www.melitta.be).

1.4 Si une ou plusieurs disposition(s) des conditions de l'action s'avèrent être nulles et non avenues, l'organisateur se réserve le droit d'adopter une ou plusieurs des dispositions de substitution qui se rapprocheront le plus possible de la nature et de la portée de la disposition nulle ou non avenue, sans pour autant être elles-mêmes nulles ou non avenues.

1.5 L'action commence le 15 novembre 2018 et se termine le 31 décembre 2018.

1.6 Les conditions de l'action sont régies par la loi Belge et seuls les tribunaux belges sont compétents en cas de litige.

## **2. L'action**

2.1 Cette action est valable sur les MOUSSEUR A LAIT Melitta® Cremio® noir ou SST (max.

3) achetée dans un des magasins participants en Belgique et au Grand-Duché Luxembourg ou auprès d'une boutique en ligne belge ou luxembourgeoise participante entre le 15 novembre 2018 et le 31 décembre 2018.

2.2 L'action sera menée en magasin, sur le site internet de Melitta ou sur le site internet des magasins participants. La participation fonctionne comme suit:

Envoyez votre bon complété en capitales + votre ticket de caisse (ou une copie) ainsi que le code barre original découpé de l'emballage (code qui commence par 4006508 xxxx xx) à :

Melitta Belgique S.A, Cashback Cremio, Brandstraat 8, 9160 Lokeren, Belgique.

L'envoi sous enveloppe affranchie (date de la poste faisant foi) doit être effectué endéans les 2 semaines après l'achat.

Les demandes incomplètes ou effectuées après le 15 janvier 2019 ne seront pas prises en considération.

Le remboursement s'effectuera sur votre compte en banque dans les 8 semaines.

2.3 Action valable seulement pour achat d'une MOUSSEUR A LAIT Melitta® Cremio® noir ou SST.

## **3. Participation**

3.1 La participation à cette action est uniquement possible à l'achat d'une MOUSSEUR A LAIT Melitta® Cremio® noir ou SST achetée dans un des magasins participants en Belgique et au Luxembourg ou auprès d'une boutique en ligne belge et luxembourgeoise entre le 15 novembre 2018 et le 31 décembre 2018. Melitta accepte un maximum de 3 participations par personne. Les participants sont tenus d'envoyer les documents requis sous enveloppe affranchie (date de la poste faisant foi) endéans les 2 semaines après l'achat. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

3.2 Melitta Belgique S.A. et ses fournisseurs ne pourront pas être tenue responsable des envois endommagés, perdus ou arrivés en retard. Conservez une copie de tous les documents que vous envoyez.

3.3 La participation à l'action est gratuite mais les éventuels coûts pour l'utilisation d'internet et les frais d'expédition pour l'envoi de données relatives à la participation sont à la charge du participant.

3.4 Tout participant est obligé de fournir des informations correctes, complètes et actualisées. L'organisateur peut demander à chaque participant de faire la preuve de son identité et de son inscription légale au domicile qu'il a mentionné lors de sa participation à l'action. Vos données personnelles sont traitées conformément à la loi sur la protection des données personnelles.

3.5 L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants qui, selon lui, ne respectent pas les conditions de l'action ou qui influencent, de manière frauduleuse ou malhonnête, l'action ou le déroulement de l'action.

3.6 Cette action est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Belgique et au Luxembourg.

#### **4. Responsabilité et indemnisation**

4.1 L'organisateur, les personnes mandatées par ce dernier ou les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actes et coûts découlant de cette action.

4.2 L'organisateur, les personnes mandatées par ce dernier ou les tiers ne peuvent être tenus responsables de tout dommage, direct et/ou indirect, causé par ou lié de tout autre manière : à la modification, la suspension ou l'annulation de cette action et/ou la modification du prix, dans la mesure où les circonstances l'exigent, ou à l'utilisation illégitime de ses systèmes par un tiers.

4.3 L'organisateur a pris toutes les mesures techniques, organisationnelles et administratives pour assurer le bon déroulement de cette action. Si cette action devait toutefois être suspendue temporairement ou annulée, l'organisateur dégage expressément sa responsabilité et les participants à la présente action n'auront droit à aucune indemnisation. En ce qui concerne la participation à cette action, son déroulement et ses répercussions, le participant renonce à toute action en justice contre tous les partenaires, sponsors et collaborateurs de l'organisateur, impliqués directement ou indirectement.

4.4 L'organisateur se réserve le droit à tout moment de suspendre ou d'annuler la participation des participants qui ne respecteraient pas les conditions de l'action, si ces derniers, de quelque manière que ce soit, sont en infraction avec ces conditions ou toute disposition légale applicable, sans que l'organisateur ne doive justifier sa décision, prise à son entière discrétion, ou ne voie sa responsabilité engagée.

4.5 Si certaines de ces dispositions sont déclarées nulles ou non avenues, les autres dispositions des présentes conditions restent toutefois en vigueur. Dans ce cas, l'organisateur adoptera une nouvelle disposition afin de remplacer la disposition nulle ou non avenue, en tenant compte le plus possible de la portée de la disposition nulle ou non avenue.

## **5. Données personnelles**

5.1 Les données des participants ne seront pas utilisées par Melitta Belgique S.A.. et ses fournisseurs à d'autres fins qu'une newsletter/un mailing direct.

5.2 De par leur participation à l'action, les participants acceptent de coopérer à d'éventuelles activités de relations publiques de l'organisateur (y compris les photos publiées sur la page Facebook de Melitta Belux).

## **6. Courriers et Plaintes**

6.1 Les éventuelles questions ou remarques concernant l'action peuvent être demandées à l'organisateur via [info@melitta.be](mailto:info@melitta.be)

6.2 Les plaintes concernant les conditions de l'action ainsi que l'action même peuvent être soumises à l'organisateur.

6.3 L'organisation ne peut être tenue responsable pour une réponse tardive ou l'absence de réponse aux questions.

## **7. Disposition finale**

Le contenu de l'action ainsi que les publicités ne peuvent être reproduits ou publiés sans l'autorisation explicite des créateurs.

# BONNE CHANCE !

L'Équipe melitta